

Plan d'ensemble en efficacité énergétique

Canevas

Le gouvernement a confié à l'Agence de l'efficacité énergétique le mandat d'élaborer un plan d'ensemble visant à mieux utiliser l'énergie, et ce, sur la base de consultations étroites avec les distributeurs et les milieux concernés. L'Agence consultera en particulier Hydro-Québec, Gaz Métro, Gazifère, des représentants du secteur des produits pétroliers, des représentants des consommateurs résidentiels, commerciaux, institutionnels et industriels ainsi que des différents groupes intéressés par la promotion de l'efficacité énergétique.

Le Plan d'ensemble en efficacité énergétique (PEEE) traduira la vision globale du gouvernement en matière d'efficacité énergétique et assurera une action cohérente pour toutes les formes d'énergie. Il ne se substituera pas aux plans mis en oeuvre par Hydro-Québec, par Gaz Métro et le Fonds en efficacité énergétique, et par Gazifère. Il viendra plutôt les compléter et les encadrer. Toujours dans une perspective de cohérence globale des initiatives en efficacité énergétique, le Plan tiendra également compte des actions structurantes que le gouvernement lancera en matière d'économies d'énergie – par exemple en agissant de façon spécifique dans le secteur des transports.

Une fois le Plan adopté par le gouvernement, la Régie de l'énergie aura à approuver les montants requis pour assurer son financement, selon le processus d'audiences habituel.

Le Plan couvre une période de trois ans, avec un horizon de dix ans, et est révisé annuellement.

1. CONTEXTE

1.1 Potentiel d'efficacité énergétique

Diverses études de potentiel, qui faciliteront l'analyse des interventions à inclure dans le Plan, ont été menées ou sont en cours.

- Pour l'électricité, les études ont été mises à jour en 2005.
- Pour le gaz naturel, les études devraient être déposées à la Régie dans le prochain dossier tarifaire (été 2006).
- Pour le mazout, des études ont été réalisées en 2005.
- Pour les carburants, une étude a été réalisée en 2005.

1.2 Évaluation des meilleures pratiques hors Québec

Les façons d'intervenir en efficacité énergétique sont multiples et constituent un défi à l'imagination. Il importe de tirer profit des expériences menées ailleurs.

1.3 Les barrières à l'efficacité énergétique

Les interventions en efficacité énergétique visent à abattre les barrières qui n'amènent pas naturellement le consommateur à choisir les solutions optimales. Il importe donc, pour chacune des interventions, de bien comprendre la nature des barrières que l'on tente de faire tomber. Autrement dit, le fait d'analyser, pour chaque usage de l'énergie, les différentes barrières à l'efficacité énergétique permet de s'assurer que les interventions proposées s'attaquent au bon problème.

2. CIBLES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 2006-2015

Les cibles retenues par le gouvernement pour 2015 sont les suivantes :

- Produits pétroliers : 2 000 000 tep, dont 1 000 000 tep en vertu du Plan d'ensemble en efficacité énergétique
- Électricité : 690 000 tep ou 8,0 TWh
- Gaz naturel : 310 000 tep ou 350 millions de m³
- Autres : 350 000 tep

3. CONSULTATIONS

Cette section fera état des consultations qui auront été menées dans le cadre de la préparation du Plan.

4. PRINCIPES

Les activités réalisées dans le cadre du Plan seront multiples et feront appel à de nombreux intervenants. Pour s'assurer de la bonne marche et de l'efficacité de ces activités, un certain nombre de principes doivent être établis, afin de servir de balises à l'ensemble des interventions projetées.

- Rentabilité
- Pérennité
- Simplicité pour le consommateur
- Faire faire

5. ORIENTATIONS

L'action en efficacité énergétique doit toucher tous les secteurs d'activité et toutes les formes d'énergie. Considérant les efforts actuels et le souci d'insuffler une plus grande vigueur à l'efficacité énergétique, les priorités à court terme inscrites au Plan seront les suivantes :

- Mettre l'accent sur le secteur des produits pétroliers, en étendant les programmes actuels au mazout, et en développant des interventions dans le domaine des transports.
- S'assurer de la cohérence des programmes existants et des nouveaux, dont ceux des distributeurs d'énergie et du gouvernement fédéral, dans le cadre de la mise en oeuvre du Plan pour les programmes qui touchent plus d'une forme d'énergie.
- Donner l'exemple en se basant sur les objectifs de réduction de la consommation d'énergie du gouvernement dans le transport, dans ses immeubles et pour l'achat de biens et services.

Les actions menées dans le cadre de ces orientations prioritaires s'inscrivent dans les orientations à long terme suivantes :

- Contribuer au développement technologique et à l'innovation en matière d'efficacité énergétique.
- Viser la transformation du marché en agissant à la fois sur la demande formulée par les consommateurs et sur l'offre de produits et services, tant de la part des entreprises spécialisées en efficacité énergétique que de l'ensemble des entreprises qui offrent des produits ou services ayant une incidence sur la consommation d'énergie du consommateur.
- Voir au développement d'une culture de l'efficacité énergétique où les individus prennent conscience de leur consommation d'énergie et de ses impacts, tant dans leur milieu de travail, dans leurs achats, dans leurs déplacements qu'à la maison.

6. INTERVENTIONS

Les interventions prévues au Plan adoptent diverses formes selon les besoins : programmes d'aide financière, campagnes de sensibilisation, réglementation, normalisation, étiquetage, recherche et développement, démonstrations, formations, ententes volontaires, etc.

Le PEEE inclut notamment les plans globaux en efficacité énergétique des distributeurs réglementés, les mesures fiscales existantes et les programmes fédéraux afin d'être en mesure d'en analyser la cohérence.

Comme il sera conçu dans une perspective à long terme, le Plan comportera non seulement des mesures à court terme, comme des incitatifs financiers, mais aussi des interventions de plus longue haleine, comme la formation de la main-d'œuvre.

Le Plan présentera les interventions selon la clientèle (résidentielle, commerciale, institutionnelle, industrielle, transport) et, le cas échéant, selon l'usage (chauffage, éclairage, procédé, etc.).

7. MODE DE LIVRAISON DES PROGRAMMES

Cette section identifie les organismes responsables de la livraison de chacun des programmes ou leur mode de sélection, les modalités techniques et financières de la livraison et les mécanismes de contrôle de la qualité.

8. ANALYSE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Cette section présente les analyses économique et financière, soit les tests du coût total en ressources et du participant, les études de sensibilité, etc.

9. FINANCEMENT

Cette section présente les sommes requises pour le financement des programmes prévus au Plan et pour leur administration.

10. REDDITION DE COMPTES

L'Agence rendra compte chaque année au gouvernement de la mise en œuvre du Plan, après un exercice de vérification sous la responsabilité de la Régie de l'énergie.

La reddition de comptes au gouvernement permettra de s'assurer de la bonne utilisation des fonds mobilisés pour mieux utiliser l'énergie. Elle pourra éventuellement conduire l'Agence et les distributeurs concernés à réviser les programmes engagés, afin de respecter les cibles retenues.

ANNEXES

Fiche descriptive des interventions

Liste des mesures non retenues

Liste des organismes consultés